

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 10 Avril 2015**

Compte administratif et compte de gestion

Monsieur HOT présente au conseil les chiffres des différents comptes qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 7 8 009,18 et un excédent d'investissement de 399 233,68.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée ces 2 comptes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats

Compte tenu des résultats cumulés antérieurs, Monsieur Hot propose à l'assemblée le report des excédents de fonctionnement soit 78 009,18 en fonctionnement et celui de l'investissement soit 103 400,43 en investissement.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Vote du budget 2015 : section de fonctionnement

Monsieur Hot présente le budget de fonctionnement qui s'équilibre en dépense et en recettes à 968 222,18. Une somme de 13 677,56 étant consignée en dépenses imprévues et une somme de 50 000 devant servir à alimenter la section d'investissement.

Le vote du budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

Vote du budget : Investissement 2015

Les propositions d'achat et de travaux émises par la commission des travaux sont présentées à l'assemblée.

Deux nouvelles propositions sont ajoutées : l'achat d'un terrain pour un éventuel agrandissement du groupe scolaire et la poursuite de l'aménagement « Cadre de Vie ».

Après discussion sur ces nouveaux projets, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget 2015, section d'investissement.

La totalité des propositions d'inscription de dépenses est votée : 7 voix pour, 4 voix se prononçant pour l'abandon du « Cadre de Vie », 1 voix rejetant la proposition d'achat éventuel du terrain et 3 personnes s'abstenant.

Une réunion spécifique sur l'aménagement futur des différentes classes et du groupe scolaire est envisagée et sera mise en place après obtention de renseignements complémentaires.

De même, une réunion portant sur la poursuite et sur la modification éventuelle du projet de « Cadre de Vie » est à programmer.

Vote des taux d'imposition

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient les taux actuels d'imposition, à savoir :

- 10,88 % pour la taxe d'habitation
- 13,68 % pour le foncier bâti
- 48,95 % pour le foncier non bâti

Questions diverses :

Demande de l'utilisation de la salle des sports par une association nouvelle

Un créneau horaire le lundi de 19 à 21 h est accordé à l'unanimité.

La demande d'achat de buts amovibles sera étudiée dès que les renseignements nous auront été fournis.

Demande de participation financière formulée par l'Association Jenlinoise de Tourisme (AJT)

L'AJT, organisatrice de la brocante annuelle sollicite la municipalité pour sa participation financière à une animation de rue.

La demande est rejetée à la majorité.

Jenlain, le 11 avril 2015

Pour Le Maire,
C. LAURENT

le 1^{er} Adjoint
P. HOTT

